



ARTISANS INFOS

Mardi 28 avril 2020



L'artisanat moteur de la reprise

Tout en garantissant la sécurité sanitaire des clients, chers collègues artisans vous êtes en première ligne.

Qui assurent les besoins alimentaires des consommateurs, qui les dépannent, ou même tout simplement qui leur font plaisir : les artisans !

Certains découvrent aujourd'hui les circuits courts, les services de proximité ou la dimension humaine.

Mais qui mieux que l'artisan est animé depuis toujours par ces valeurs ? Pour la reprise économique, là encore si l'on nous laisse travailler,

nous les artisans, répondront présents. Pour amorcer cette reprise en toute sécurité, pour les artisans et leurs salariés,

la CMA34 communique les guides de bonnes pratiques adaptés à chaque métier.

La CMA34 a aussi, pour parer au plus pressé, diffusé quelques dizaines de milliers de masques.

Le stock étant épuisé et l'accès aux masques en partie régularisé, les artisans doivent maintenant passer commande au secteur privé.

Plusieurs filières sont accessibles comme celle proposée par la CMA France et la CCI en liaison avec le site C discount.

plus d'infos : <https://bit.ly/35dn0CQ>

La CMA de l'Hérault poursuit son activité à distance en attendant sa réouverture au public :

► Nos conseillers économiques sont accessibles du lundi au vendredi de 9 h à 18 h vous pour vous informer des aides et préparer votre reprise aux numéros suivants : 67 72 72 29 / 04 67 72 72 03 / 04 67 72 72 31 / 04 67 72 72 27

► Spécial entreprises biterroises : 04 67 62 81 40

► Le centre de formalités des entreprises pour toutes vos démarches : c.cloppet@cma-herault.fr ; s.droesbeke@cma-herault.fr

► Obtenir un extrait d'immatriculation ou votre carte d'artisans : v.calvo@cma-herault.fr

Formation des chefs d'entreprise et leurs salariés : bénéficiez de nos formations individuelles à distance sur toutes les thématiques liées au numérique Plus d'informations : <https://bit.ly/3f0ufT6>

Formation des créateurs d'entreprise : nos formations à distance, prises en charge par votre CPF, sont d'ores et déjà accessibles.

Plus d'informations : <https://bit.ly/3cVXSTI>



Déchèteries

Certaines déchèteries sont ouvertes aux professionnels et particuliers.

Consultez le tableau de conditions d'accès : <https://www.cma34-covid19.fr/autorisations-ouverture-travail-artistes/>



Fleuristes

Les fleuristes ont obtenu l'autorisation d'exercer leur activité sous certaines conditions :

Autorisation d'effectuer des livraisons et autorisation d'ouverture de drive

Cas Spécial du 1er Mai : Muguet : Vente à la "sauvette" dans la rue interdite

plus d'infos : <https://bit.ly/2KHDsSE>



LES AIDES LOCALES

Ville et métropole de Montpellier

Métropole de Montpellier

Des exonérations pour l'économie de proximité, pour un trimestre éventuellement reconductible et remboursement des versements effectués. Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine communautaire. Report du paiement de la taxe de séjour pour les hôteliers.

Création d'un fonds de soutien mensuel pour la prise en charge des loyers professionnels.

Plus d'informations : <https://bit.ly/3eCyCDG>



Bassin de Thau

Les bénéficiaires qui ont droit à l'aide d'Etat volet 1, sont éligibles à l'aide de l'agglomération de Sète.

avoir cessé son activité du fait d'une fermeture administrative imposée par les décrets

des 14 et 23 mars 2020. **Les démarches doivent se faire avant la date limite du 30/04/20.**

Plus d'infos : <https://bit.ly/3cDinVn>



Ville de Castelnau-Le-Lez

La Ville de Castelnau-Le-Lez met en place une aide financière pour les commerçants et artisans de proximité dont l'activité est arrêtée ou très largement diminuée depuis le confinement. Conditions pour en bénéficier : le siège social ou l'activité principale

est situé dans la commune et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 120000 € HT annuels.

Plus d'infos : <https://bit.ly/2XLwtzL>



Ville de Lunel

Fonds de solidarité : le Pays de Lunel (CCPL) s'appuie sur le fonds de solidarité exceptionnel de la Région en doublant le montant alloué.

Plus d'infos : <https://bit.ly/2W6S6rO>



Ville de Béziers et Béziers agglomération Méditerranée

La ville de Béziers a lancé une action solidaire pour soutenir le commerce de proximité (coiffeurs, fleuristes, bouchers, boulangers, ...).

Béziers agglomération Méditerranée a mis en place un dispositif d'aides directes pour les entreprises, indépendants et commerces de moins de 10 salariés implantés sur l'Agglomération

Plus d'infos : <https://bit.ly/2YbSxDH>

Arrêt de travail personne à risque ou garde d'enfant

Modalités et conditions : plus d'infos : <https://www.cma34-covid19.fr/les-aides/garde-d-enfants/>

Retrouvez toutes les informations sur notre site



suivez nous sur :   

Dans le cadre du RGPD vous pouvez demander à vous désabonner de nos publications

par mail : cma34@cma-herault.fr